



GRILLE TARIFAIRE 2026

Port de St Denis d'Oléron

1-TAXES D'AMARRAGE ET DE STATIONNEMENT DES NAVIRES DANS LE BASSIN A FLOT

La base de tarification est la longueur hors tout réelle du navire (bout-dehors, beaupré, balcon, pilote, jupe...). Pour chaque catégorie est fixée une largeur maximale. En cas de dépassement de cette largeur, le tarif appliqué sera celui de la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau. Les multicoques usagers sont tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1,5.

Les tarifs de stationnement comprennent :

- Les moyens fixes d'amarrage,
- La communication de renseignements météorologiques par affichage,
- La fourniture d'eau douce pour la consommation de bord et l'entretien du navire,
- La surveillance des amarres qui doivent être en bon état, de section suffisante et correctement protégés,
- L'éclairage des installations portuaires,
- La fourniture d'électricité jusqu'à 5 ampères (220V) pour l'éclairage du bord à l'exclusion de toute autre utilisation,
- Le service du courrier et message à l'arrivée pour les usagers de passage.

1-ESCALES, CONTRATS HEBDOMADAIRES ET MENSUELS

CATÉGORIES		HAUTE SAISON 1er juillet – 31 août			INTER SAISON 1er avril - 30 juin 1er au 30 sept			BASSE SAISON 1er oct - 31 mars			FORFAIT HIVER 1er oct-31 mars	
		Longueur	Largeur	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour		Semaine
A	< à 6 m	2,30 m	19	109	380	14	80	280	10	57	200	720
B	6,00 m - 6,49 m	2,45 m	23	132	460	17	97	340	12	69	240	864
C	6,50 m - 6,99 m	2,60 m										
D	7,00 m - 7,49 m	2,70 m	26	149	520	19	109	380	13	75	260	936
E	7,50 m - 7,99 m	2,80 m										
F	8,00 m - 8,49 m	2,95 m	29	166	580	22	126	440	15	86	300	1080
G	8,50 m - 8,99 m	3,10 m										
H	9,00 m - 9,49 m	3,25 m	32	183	640	24	137	480	16	92	320	1152
I	9,50 m - 9,99 m	3,40 m										
J	10,00 m - 10,99 m	3,70 m	35	200	700	27	154	540	18	103	360	1296
K	11,00 m - 11,99 m	4,00 m	39	223	780	29	166	580	20	114	400	1440
L	12,00 m - 12,99 m	4,30 m	42	240	840	32	183	640	21	120	420	1512
M	13,00 m - 13,99 m	4,60 m	45	257	900	34	194	680	23	132	460	1656
N	> 14 m (*)	4,90 m	48	274	960	36	206	720	24	137	480	1728

(*) Les navires dont la longueur est égale ou supérieure à 15 mètres (hors tout) sont soumis à une taxe de :
4.70€ par mètre supplémentaire et par jour en haute saison (sur la base du tarif journalier),
3.60€ par mètre supplémentaire et par jour en inter saison (sur la base du tarif journalier),
2.50€ par mètre supplémentaire et par jour en basse saison (sur la base du tarif journalier),

Modalités de paiement des taxes et condition de résiliation

Escales, contrat hebdomadaire ou mensuel :

- Le tarif de base est le tarif journalier.
- Les tarifs forfaitaires sont applicables après acceptation d'une demande de réservation et l'établissement d'un contrat.
- Le forfait hebdomadaire s'applique pour une période de **7 nuits consécutives**.
- Le forfait mensuel s'applique pour une période de **28 à 31 nuits consécutives**.

• Contrat Forfait Hiver :

Pour la période du **1er octobre au 31 mars** (aux places pontons temporairement libres), les plaisanciers en ayant fait la demande pourront y placer leurs bateaux, les agents du port tiendront compte de l'ordre des inscriptions. Ces places d'hivernage devront être impérativement libérées suivant les disponibilités et les impératifs du port, ou au plus tard à la date prescrite de fin d'hivernage.

Une réservation ne sera prise en compte qu'une fois le règlement effectué.

2- CONTRATS ANNUELS

CATÉGORIES		01/01/26 au 31/12/26		
LONGUEUR	LARGEUR	CONTRAT ANNUEL MONOCOQUE	CONTRAT ANNUEL MULTICOQUE	
A	< à 6 m	2.30 m	1 183 €	1 775 €
B	6.00 - 6.49 m	2.45 m	1 381 €	2 072 €
C	6.50 - 6.99 m	2.60 m	1 544 €	2 316 €
D	7.00 - 7.49 m	2.70 m	1 705 €	2 558 €
E	7.50 - 7.99 m	2.80 m	1 868 €	2 802 €
F	8.00 - 8.49 m	2.95 m	2 031 €	3 047 €
G	8.49 - 8.99 m	3.10 m	2 194 €	3 291 €
H	9.00 - 9.49 m	3.25 m	2 355 €	3 533 €
I	9.50 - 9.99 m	3.40 m	2 518 €	3 777 €
J	10.00 - 10.99 m	3.70 m	2 760 €	4 140 €
K	11.00 - 11.99 m	4.00 m	3 037 €	4 556 €
L	12.00 - 12.99 m	4.30 m	3 346 €	5 019 €
M	13.00 - 13.99 m	4.60 m	3 680 €	5 520 €
N	> à 14 m	4.90 m	4 049 €	6 074 €

Modalités de paiement des taxes et conditions de résiliation

Les multicoques usagers sont tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1,5.

- Le **forfait annuel** s'applique pour une année civile (du 1er Janvier au 31 Décembre), et renouvelable par tacite reconduction.
- La redevance est **payable en deux fois** : en janvier pour le 1er semestre, en juillet pour le second semestre.
- **Résiliation** : 2 mois avant la fin du contrat, l'utilisateur ou la Commune se réservent le droit d'annuler celui-ci par lettre recommandée.
- En cas d'**annulation de contrat** en cours d'année, seuls les deux mois suivants la date d'abandon du poste seront dus.

2- MOUILLAGES

Mai – Juin – Septembre		Juillet - Août		Forfait 2 mois	Forfait Saison
Semaine	Mois	Semaine	Mois	1er Juillet au 31 Août	1er Mai au 30 Sept.
25 €	68 €	64 €	139 €	270 €	326 €

L'usage de la zone est réservé aux navires n'excédant pas 6.50 mètres.

3- TARIFICATION PARTICULIÈRES ET SERVICES DIVERS

1 - TARIFICATIONS PARTICULIÈRES

Multicoques	Les multicoques usagers sont tarifés à la catégorie de leur longueur majorée d'un coefficient de 1.5.
Navires à passagers et d'excursions touristiques	Bateaux d'une capacité de 1 à 25 personnes : Accostage pour embarquement : 10€ / Escale Vedettes d'une capacité de plus de 25 personnes : Accostage pour embarquement : 63€ / Escale
Navires dont la longueur est égale ou supérieure à 15 m hors tout	4.70€ par mètre supplémentaire et par jour en haute saison (sur la base du tarif journalier) 3.60€ par mètre supplémentaire et par jour en inter saison (sur la base du tarif journalier) 2.50€ par mètre supplémentaire et par jour en basse saison (sur la base du tarif journalier)
Réductions de 20% du tarif affiché	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les écoles de voile, sur demande écrite préalable. • Pour l'association PNCM (Patrimoine Navigant en Charente-Maritime) • Du 01/09 au 30/06, pour les groupes sur demande de réservation préalable (5 navires minimum)
Exemption de taxes et redevances	Pour les navires appartenant à l'Etat ou affectés à son service

Pour un séjour de 3 nuits consécutives, gratuité de la 3ème nuit (sauf Juillet-Aout)

2- SERVICES DIVERS

Remorquage à l'intérieur du port	30 €
Utilisation de la pompe à cale	Gratuit
Taxe d'enlèvement d'objets encombrants sur Catways et pontons	10 €

3- STATIONNEMENT SUR L'AIRE DE CARENAGE

Pour les plaisanciers ayant une location annuelle

Les deux premiers jours	Gratuits
La journée supplémentaire	7 €

Pour les autres plaisanciers

Les 30 premiers jours, la journée	9 €
La journée supplémentaire	18 €

Réduction de 50% du 1er Novembre au 1er mars

4- STATIONNEMENT SUR LE PARKING A TERRE

VISITEURS		USAGER A L'ANNEE		FORFAIT HIVER	
		(La nuit)		Du 01/10/2025 Au 31/03/2026	
du 01/06 au 01/10	du 01/10 au 01/06 (par nuit)				
30% du tarif à flot	< 8m	1,40 €	< 8m	1,40 €	239 €
	8m à 10m	1,80 €	8m à 10m	1,80 €	323 €
	10m à 14m	3,30 €	10m à 14m	3,30 €	594 €
	> 14m	3,90 €	> 14m	3,90 €	695 €

5- UTILISATION DE LA CALE DE MISE A L'EAU

Passage unitaire	10 €
Semaine ou Forfait 5 passages	35 €
Mois	88 €
Année	221 €

Passage unitaire : Code unique valable sur une année glissante (de j/m/n à j/m/n+1)

Forfait 5 passages : 5 codes uniques valables sur une année glissante (de j/m/n à j/m/n+1).

Semaine : 7 jours consécutifs

Professionnels du nautisme : Forfait de 562 €

- L'usage de la cale est en priorité réservé aux professionnels du nautisme. Les engins spécialisés affectés à cet usagene doivent pas être gênés dans leurs évolutions par les particuliers utilisant la cale ou stationnant sur le terre-plein.
- La durée de stationnement est limitée au temps nécessaire pour effectuer les manœuvres de sortie ou de mise à l'eau.
- Les utilisateurs de la cale doivent limiter leur vitesse afin de ne pas gêner les usagers du port et principalement veiller à ne pas générer de vagues d'étrave (vitesse maximale de 3 nœuds dans le bassin du port, et de 5 nœuds dans le chenal d'accès.)

4- PROFESSIONNELS DU NAUTISME

Tarif de stationnement de matériel des professionnels du nautisme	Durée (mois)	Tarif HT / m ²
	12	14 €

5-AUTRE PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS

Règles pour l'accès au parking Accès par vidéo en reconnaissance de plaque d'immatriculation. Accès par vidéo en reconnaissance de plaque d'immatriculation.

- Le nombre d'emplacements étant limité, un seul véhicule par usager est autorisé à stationner sur le parking.
- La vignette de stationnement doit être apposée sur le véhicule de façon visible pour d'éventuels contrôles. Les propriétaires de véhicules non autorisés, ne disposant pas de vignette, pourront être poursuivis.
- Les titulaires d'emplacements s'engagent à ne pas faire pénétrer d'autres véhicules que le leur, Sauf accord de la Capitainerie.



PASSEPORT ESCALE

Pour les plaisanciers ayant une location annuelle 25€ / an (5 nuitées offertes)



FRAIS DE GESTION

Frais d'inscription à régler le jour de l'inscription 50€ / an

Suspension de contrat 50€ / an



DOUCHES

Réservées aux plaisanciers Gratuites



LAVERIE



Petite machine (8kg)	6€
Grosse machine (10kg)	8€
Sèche-linges	3€
Lessive	1€



PRODUITS D'HYGIENE ET ENTRETIEN

Gel douche	4.50€
Shampooing	4€
Brosse à dents	5€
Dentifrice	3.50€
Liquide vaisselle	3.50€
Produits multi-usages 1L	5€
Eponges (x2)	2.50€



IMPRESSIONS / PC ou USB

	Recto	Recto/Verso
A4 - Noir et blanc	0.35€	0.55€
A4 - Couleur	0.80€	1.15€
A3 - Noir et blanc	0.75€	1.05€
A3 - Couleur	1.45€	2.10€

BOUTIQUE

Tee-shirt H/F	12€
Casquette adulte	9€
Mug métallique rétro	9€
Mug céramique ffluo	8€
Tasse en acier	9€
Porte-clés logo	4€
Porte-clés décapsuleur	5€
Magnet	3€
Pochette imperméable	5€
Pochette coton	6€
Serviette toilette 30x50	12€
Serviette bain 50x100	16€
Couteau bois multifonction	10€
Fanion Port St-Denis Oléron	6€

